



Les pains proposés par **La Collective** sont 100% levain, à base de farines bio, locales et issues de semences paysannes. Le Fournil est situé à Latresne et bientôt à Bègles.

CONTRAT PAIN 2026 ENTRE

Nom :

Prénom :

Tél. + Mail :

Adhérent de l'association « AMAP ARROISOIROLEGUMES »

ET

La Collective Pains au levain

SARL de l'Economie Sociale et Solidaire

3 allée de la fontaine 33360 LATRESNE

EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT :

La Collective s'engage à livrer selon les conditions suivantes :

1. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est conclu **du 1er JANVIER 2026 au 27 JUILLET 2025**

2. LIEU DE DISTRIBUTION

Mairie de Floirac, préau de la mairie, 6 avenue Pasteur 33270 FLOIRAC

3. DATES ET HORAIRES

La distribution des pains a lieu le mercredi (18h - 19h30 sauf si indications contraires).

Sur la durée du contrat, les distributions auront lieu toutes les 2 semaines (semaines impaires)

14 livraisons : les 14/01, 28/01, 11/02, 25/02, 11/03, 25/03, 08/04, 22/04, 06/05, 20/05, 03/06, 17/06, 01/07, 15/07

La période va du 14 janvier au 27 juillet

5. ATTRIBUTIONS

Vous êtes « propriétaire » des pains achetés à l'avance. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir les chercher, vous pouvez demander à une personne de votre choix de le faire ou demander de les laisser dans le local.

6. ENGAGEMENT PRODUCTEUR

- Respecter la Charte des AMAP
- Livrer les pains aux jours et horaires convenus, à savoir au local de l'AMAP derrière la mairie, avant 18h.
- Faire visiter son lieu de travail aux amapien.ne.s s'ils en font la demande.

7. ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

- Respecter la Charte des AMAP
- Régler par avance l'achat des pains selon les modalités définies ci-après.
- Venir récupérer les pains sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- Être solidaire des aléas de la production.

8 REGLÈMENT

Le règlement est à faire à l'avance, au choix :

- soit **1 chèque par mois**, pour l'ensemble de la période, d'un montant équivalent au total sur la période, divisé par 7 pour JANVIER, FEVRIER, MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET.
- Soit **1 seul chèque pour les 7 mois** encaissé en JANVIER
- Les chèques seront libellés au nom de « La Collective SARL ».
- Soit **1 ou 7 virements bancaires**, avant le 5 du mois, **en renseignant dans l'intitulé du virement « AMAP FLOIRAC »** et le nom de l'adhérent si différent du compte bancaire, au RIB suivant :

Identification du compte pour une utilisation nationale							
13335	00301	08006304016	26				
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib				
Domiciliation		BIC					
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES		CEPAFRPP333					
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)							
FR76	1333	5003	0108	0063	0401	626	
Agence				Intitulé du compte			
CENTRE AFFAIRES GIRONDE				LA COLLECTIVE			
IMMEUBLE PORTE DE BORDEAUX				C. COURANT LA COLLECTIVE			
12 BD ANTOINE GAUTIER				3 ALLEE DE LA FONTAINE			
33000 BORDEAUX				33360 LATRESNE			
TEL: 0533638970							

	Campagne façonné (1Kg)	Campagne moulé (moitié)	Tournesol moulé (1 Kg)	Tournesol moulé (moitié)	Petit épeautre moulé (800 g)	Petit épeautre moulé (moitié)	Complet façonné (1Kg)	Complet moulé (1kg)	Complet moulé (moitié)	Noix façonné (400g)	Brioche (400g)	
Prix au kilo	6,90 €	6,90 €	8,40 €	8,40 €	12,50€	12,50€	7,20 €	7,20 €	7,20 €	12,25 €	21,75 €	
Prix par pain	6,90 €	3,45€	8,40€	4,20€	10€	5€	7,20 €	7,20 €	3,60€	4,90€	8,70 €	Prix total par livraison
quantité												
Prix X quantité												

Cocher le mode de règlement choisi	Prix total par livraison	Total à payer pour 14 livraisons	Montant par chèque ou virement (Total pour 14 livraisons divisé par 7)
<input type="checkbox"/> 7 chèques			
<input type="checkbox"/> 1 chèque			XXXXXXXXXX
<input type="checkbox"/> 7 virements			
<input type="checkbox"/> 1 virement			XXXXXXXXXX

Les chèques seront encaissés en janvier, février, mars, avril, mai juin (ou en janvier si 1 seul chèque)

Ce contrat est à retourner signé, par mail à arrosirolegumes@gmail.com ou à imprimer et à remettre dans la pochette PAIN avec le/les chèques si le paiement est par chèque le 14 janvier 2026

Paraphe du consommateur

Leà

Paraphe du producteur

Le..... à